

Compte-rendu
Conseil portuaire de Port Navalo
9 décembre 2022



Personnes présentes :

Présidente Suppléante du Conseil Portuaire :

Anne JEHANNO

Représentante du Concessionnaire :

Julie SAUVAGET, conseillère déléguée aux affaires maritimes

Représentant du Conseil Municipal d'Arzon :

Roland TABART, Maire d'Arzon

Représentant des personnels concernés par la gestion du port :

Personnel départemental :

Franck NOEL

Personnel du concessionnaire :

Stéphane TESSIER, Responsable ports et mouillages d'Arzon

Solène CADORET

Personnel du concessionnaire :

Jean-Marc GAUTER, Directeur du port du Crouesty

Représentant des usagers du port au titre du commerce :

Désignés par la CCI :

Thomas POUGET, Techni Marine

Erwann THOMAS, NAVIX.

Henri LOUIS, Passeur des îles.

Ingrid MARCHIENNE, Compagnie du Golfe.

Représentant des usagers du port au titre de la pêche :

Jacques MARCHAL : Excusé

Représentant des usagers du port au titre de la plaisance :

Désignés par le CLUPPIP :

Jean-Claude FERNANDEZ

Philippe CIER

Didier MAHE

André GUILLERMIC

Désignés par le Président du Conseil Départemental :

Jean-Luc BOSSARD

Le Président de la station SNSM : Excusé

Assistaient également :

Brigitte PETRO : Responsable Pôle Aménagement-Développement

Pauline NICOLAS : Agent des ports et mouillages

Ordre du jour

- ⊙ Approbation du relevé d'avis du précédent conseil portuaire
(pas d'observations)
- ⊙ Pré-bilan financier
- ⊙ Bilan CPM gestion du môle Fernand Calage
- ⊙ Bilan actions 2022
- ⊙ Bilan passeports escales
- ⊙ Bilan contrat DUO
- ⊙ Projets 2023
- ⊙ Tarifs 2023
- ⊙ Questions diverses

Préambule

Le port de Port Navalo a connu une belle fréquentation en 2022 entre les plaisanciers, les promeneurs et les passagers pour le Golfe et les îles. 216 000 passagers ont été embarqués et débarqués sur le môle Fernand Calage au cours de la saison.

Monsieur le Maire réaffirme le caractère maritime de la commune d'Arzon et rappelle que le port de Port Navalo fait partie de son ADN.

Le port de Port Navalo fait face à un grand défi, soit la commune reste concessionnaire du port en 2026, soit la gestion communale disparaît au profit la Compagnie des ports du Morbihan.

Dans ce cas que deviennent le port de Kerners et les zones de mouillages ?
Comment la commune pourra-t-elle s'organiser pour en conserver la gestion ?

D'autres enjeux sont également à considérer par la commune comme l'érosion du trait de côte, la submersion marine et les changements climatiques.

La commune porte un projet ambitieux pour le port de Port Navalo qui prend en compte tous ces enjeux. Il s'agit d'engager un renouveau du port en réussissant sa transition écologique.

Madame JEHANNO, Présidente suppléante du Conseil portuaire, précise qu'une réflexion est en cours dans le Département au sujet des ports dont la concession arrive à échéance. Elle entend le souhait de la commune de conserver la gestion du port de Port Navalo, une réponse sera apportée par Monsieur LAPPARTIENT courant du 1^{er} trimestre 2023.

Pré-bilan financier avant clôture exercice 2022

Les budgets de fonctionnement et d'investissement de ce compte-rendu sont arrêtés au 5 décembre 2022.

Budget de fonctionnement

⊙ Dépenses de fonctionnement :

La prévision des dépenses pour 2022 était de 210 210 euros. Au 6 décembre, 174 644 euros de dépenses étaient réalisées.

Les charges à caractère général étaient prévues à hauteur de 50 315 euros, il faut compter environ 5000 euros de dépenses supplémentaires d'ici la fin de l'exercice soit environ 55 000 euros de dépenses.

Les charges de personnel étaient évaluées à 92 285 euros, contrairement à ce qui a été présenté en conseil portuaire, ce chiffre ne sera probablement pas atteint, car les assurances de la commune viennent de rembourser une partie importante des salaires des agents en arrêt de travail. Il s'agit d'un reliquat datant de plusieurs années. Les dépenses de personnel seront donc environ de 88 500 euros en fin d'exercice.

31 116 euros sont inscrits dans les dépenses pour faire face aux dotations aux amortissements.

La redevance domaniale due au département est de 6382 euros.

Si on extrapole la fin de l'exercice, on peut estimer les dépenses de fonctionnement à environ 180 000 euros.

⊙ Recettes de fonctionnement :

Nous avons estimé en 2022 à 148 439 euros le montant des ventes de produits et prestations de services pour 2022. Ces recettes sont constituées par les droits du domaine portuaire (contrats annuels, temporaires...) par la redevance versée par la COOP Maritime d'Auray pour la gestion du poste carburant, des frais de gestion reversés par la CPM pour le môle Fernand Calage.

En 2022, le port a perçu d'autres recettes pour un montant de 40 793 euros, il s'agit de la location des box billetteries des compagnies maritimes (15 000 euros), d'une aide gouvernementale pour les années COVID 2020 et 2021(12 000 euros et 4000 euros environ) et des redevances des cafés (Grand Lague, Côté Mer, Nausicaa et Vieux Puits) pour environ 10 000 euros.

Résultat budget de fonctionnement au 5 décembre 2022 :

On peut estimer le montant des recettes à 189 000 euros environ soit un excédent du budget de fonctionnement à hauteur de $189\ 000 - 180\ 000 = 9\ 000$ euros environ.

Comparatif chiffres d'affaires 2019/2020/2021/2022 :

(Chiffre en HT)	2019	2020	2021	2022
Contrat annuel	97 568,69 €	94 023,89 €	101 891,29 €	102 682,49 €
Contrat annuel professionnel	1 731,07 €	1 731,07 €	1 757,25 €	1 578,30 €
Contrat temporaire + escale	28 919,97 €	21 317,61 €	24 091,02 €	29 083,86 €
Grutage	5 300,64 €	6 595,54 €	5 350,44 €	2 168,18 €
Autre manutention (matage/démâtage ; remorquage ; location BER ; carénage)	1 232,55 €	1 371,67 €	1 036,36 €	602,19 €
Carte Passeport escale	1 102,50 €	577,08 €	703,33 €	478,75 €
Inscription ou renouvellement liste d'attente	- €	2 150,00 €	1 887,50 €	350,00 €
Chiffre d'affaires	135 855,42 €	127 766,86 €	136 717,19 €	136 943,77 €

Commentaires :

- ⊙ Les contrats annuels ont légèrement augmenté par rapport à 2021.
- ⊙ En revanche, le CA des contrats de passages a largement été optimisé par rapport à 2021.
- ⊙ Le chiffre d'affaires de la grue est en baisse car un contentieux est en cours contre l'installateur et le constructeur de la grue, elle a été immobilisée une partie de l'année.

Budget d'investissement

⊙ Dépenses d'investissement :

93 708 euros ont été inscrits en 2022 en dépenses d'investissement, au 5 décembre 27 188 euros de dépenses ont été réalisées.

Déficit 2021 reporté : 13 315 euros

Dépenses principales :

Environ 5075 euros ont été consacrés en investissement une vidéo sur la mise en valeur des ports et mouillages et à des études bathymétriques.

Une vidéo de mise en valeur des ports et mouillages et des études bathymétriques ont également été réalisées en 2022 pour environ 5000 euros.

6000 euros environ ont été utilisés pour la réalisation d'un mouillage innovant et la réfection des portes en bois du poste d'avitaillement. Il n'y a plus d'emprunt à Port Navalo.

⊙ Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont de 92 034 euros pour un prévisionnel de 93 708 euros.

31 116 euros de recettes correspondant aux dotations aux amortissements sont inscrites au budget et permettent de reconstituer un capital pour l'investissement.

62 591 euros d'excédent de recettes de fonctionnement de 2021 ont été basculés en recettes d'investissement en 2022.

Résultat budget d'investissement au 5 décembre 2022

Dépenses d'investissement 2022 = 27 188 euros

Recettes d'investissement 2021 = 92 034 euros

Le budget d'investissement du port de Port Navalo est en excédent de 64 846 euros.

Le budget de Port Navalo est équilibré, les finances sont saines, il n'y a plus d'emprunt.

Les membres du Conseil portuaire n'ont pas d'observations particulières sur le bilan financier.

Bilan CPM gestion du môle Fernand Calage

Jean-Marc GAUTER, directeur du port du Crouesty déclare que 216 000 voyageurs ont embarqué ou débarqué à Port Navalo pendant la saison 2022.

Depuis 2018, un saisonnier est chargé d'orienter les passagers du 1^{er} juillet à fin août.

Monsieur le Maire évoque les questions que se posent beaucoup de stations touristiques, y a-t-il une sur fréquentation ? Quelle est la capacité d'accueil ? Faut-il réduire les flux touristiques ?

Le classement UNESCO de la commune entraînera encore plus de fréquentation mais sans doute de façon moins saisonnière. Il faut également gérer les problèmes d'érosion du trait de côte, la dégradation des sentiers littoraux.

Erwan THOMAS, de la NAVIX estime qu'il ne faut pas tomber dans la « tourismophobie », selon lui il y avait plus de monde auparavant, la compagnie n'a jamais atteint les chiffres de fréquentation de 2003.

Jean-Marc GAUTER annonce que les tarifs de 2023 seront les mêmes qu'en 2022, 0.34 euros HT par passager embarqué ou débarqué et 0.39 euros HT si non déclaration.

Il précise que le chiffre d'affaires des redevances passagers est de 72 000 euros en 2022.

L'association subaquatique de Port Navalo repose la question d'installer un feu sur le môle, Julie SAUVAGET estime qu'il faut analyser la pertinence de ce dispositif, elle rappelle que la politique du service des phares et balises est d'installer moins de balisage, la sécurité de la navigation est de la compétence de l'État, la demande doit leur être adressée.

Franck NOEL du Département estime qu'un tel sujet doit être présenté en grande commission nautique.

Henri LOUIS du Passeur des Iles alerte sur la présence de plaques de bétons qui resurgissent au pied du môle près de la cale n°1, ces plaques sont mobiles et constituent un danger pour les bateaux qui accostent. L'association subaquatique propose que des plongeurs du club aillent voir sur place. Jean-Marc GAUTER prend note de cette information.

Bilan des Actions 2022

	Coût HT	Recettes HT	En régie
Entretien mouillages partie haute	6 038 €		
Entretien Mouillages partie basse	10 674 €		
Mutualisation des achats avec Sarzeau			X
Balisage des plages Arzon			X
Balisage des plages Saint Gildas		2 000 €	
Surveillance des plans d'eau			X
Bacs à marées (période hivernale)			X
Gestion des épaves avec DDTM			
Tri des annexes (17 retirées)			X
Service de rade			X
Vidéo Ports et Mouillages	1 650 €		
Formation Port Propres (2 personnes)	2 160 €		
Nettoyage des cales			X
Gestion navires à passagers		4 470 €	
Mise aux normes station carburant (Coopérative Auray)			
Remplacements portes station carburant	1 814 €		X
Aménagement box billetteries	8 000 €	15 000 €	X
Devis mouillages innovant pour navires jusqu'à 20 tonnes	3 964 €		
Remise en état grue de manutention (procédure en cours)			

Bilan passeport escales 2022

Cartes Passeports escale	Nombre			Montant des ventes (HT)		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Port Navalo	19	24	16	577,08 €	703,33 €	478,75 €
Kerners	69	64	57	2 722,50 €	2 525,00 €	2 298,75 €
Zone de Mouillages	32	29	28	1 010,83 €	1 014,58 €	966,25 €
Tout secteur	120	117	101	4 310,41 €	4 242,91 €	3 743,75 €

Les ventes ont légèrement baissé en 2022, on constate toujours que les plaisanciers de Kerners voyagent plus avec ce dispositif passeport escales que les plaisanciers de Port Navalo ou des ZMEL

Escales reçues dans nos ports et zones de mouillages (HT)	2020	2021	2022
Port Navalo	325 €	412 €	343,98 €
Kerners	385 €	334 €	203,46 €
Zone de Mouillages	120 €	200 €	102,92 €
TOTAL	830 €	946 €	650,36 €

Escales offertes à nos plaisanciers (HT)	2020	2021	2022
Port Navalo	542 €	629 €	239,16 €
Kerners	4 833 €	4 139 €	5 311,88 €
Zone de Mouillages	1 655 €	1 457 €	1 391,60 €
TOTAL	7 030 €	6 225 €	6 942,64 €

Bilan (HT)	2020	2021	2022
Port Navalo	360,08 €	486,33 €	583,57 €
Kerners	-1 725,50 €	-1 280,00 €	-2 809,67 €
Zone de Mouillages	-524,17 €	-242,42 €	-322,43 €
Tout secteur	-1 889,59 €	-1 036,09 €	-2 548,53 €

Commentaires :

Le dispositif « passeport escales » ne peut pas être bénéficiaire pour nos ports et mouillages, les escales en saison se font majoritairement dans de grands ports disposant de services, nous maîtrisons cependant le déficit avec la formule adoptée il y a quelques années et le « passeport escales » reste un outil de communication appréciable qui permet à nos ports et mouillages de figurer dans la brochure annuelle des ports de plaisance.

Rappel formule des escales offertes aux plaisanciers

Sur l'ensemble des zones, la formule proposée en 2021 (2 nuits gratuites dans le Morbihan, 6 hors Morbihan, plus 2 nuits bonus si absence 15 jours consécutifs en juillet et août) sera reconduite en 2022.

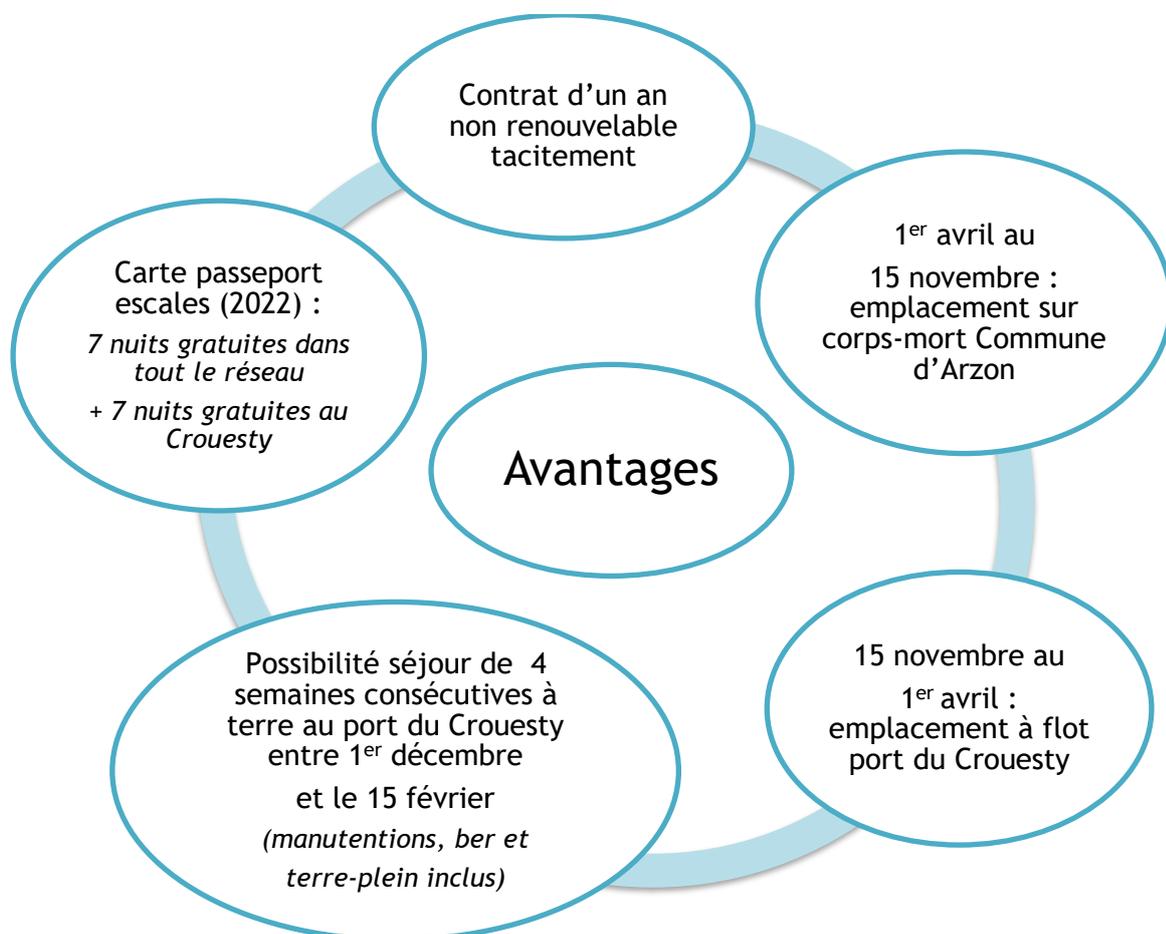
Bilan contrats duo Commune/CPM

Contrats DUO arrivés à échéance en 2022 non renouvelés : 2

Contrats en cours 2022/2023 : 13

Type et taille des bateaux : 3 bateaux moteurs et 10 voiliers de 6 à 10 m

Estimation des recettes pour la commune : 7 895.70€ en 2022 (la commune perçoit 50% de la redevance minoré des frais de gestion acquis à la CPM d'un montant de 10% de la quote-part perçue par la commune).



Commentaire :

Ce contrat permet aux plaisanciers de trouver une place pour leur bateau sur les ports et mouillages de la commune sans être obligés de s'inscrire en liste d'attente. Toutefois nous nous limiterons à 15 contrats par an pour les bateaux de 6 à 8 mètres privilégiant nos clients de passage. Nous n'avons pas de restrictions pour les contrats DUO proposés aux bateaux moteurs de moins de 6 mètres.

Projets 2023

- ⊙ Poursuite de la démarche « port propre » : un stagiaire de l'Université de Bretagne Sud sera présent de janvier à fin juin pour établir un état zéro de l'environnement sur le port et ses abords. Cette analyse facilitera ensuite le diagnostic à réaliser par un bureau d'études spécialisé.

- ⊙ Reconduite du service de rade.
Monsieur MAHE souligne le caractère très positif de ce service aux plaisanciers qui apaise aussi les tensions sur le ponton des annexes. Il souhaiterait voir ce service étendu jusqu'à 20h00. Ceci n'est malheureusement pas possible, le service de rade fonctionne déjà sur une plage horaire étendue 8h30/18h30 et 7j/7, l'étendre davantage serait trop coûteux pour le port.

- ⊙ Refonte des règlements de police et d'exploitation avec le Département et en associant les plaisanciers.
Mme JEHANNO souligne l'importance de coconstruire le règlement avec les plaisanciers.

- ⊙ Remise en état de la grue de manutention (procédure contentieuse en cours).

- ⊙ Installation d'une échelle de mesure de profondeur quai carburant/manutention.

- ⊙ Réunion « bonnes pratiques environnementales » pour les plaisanciers en partenariat avec le PNR.

- ⊙ Installation d'un mouillage innovant pour navire jusqu'à 20 tonnes.

- ⊙ Lancement d'une étude de programmation pour le projet « Port Navalo de demain ».

- ⊙ Mise en place du paiement en ligne via un espace usagers.

Tarifs 2023

- ⊙ Augmentation des tarifs annuels de 6.5%
- ⊙ Augmentation des tarifs contrats temporaires de basse saison (octobre à mars) de 6.5%
- ⊙ Augmentation des tarifs contrats temporaires de moyenne saison (avril, mai, juin et septembre) de 12%
- ⊙ Le mois de juin passe en moyenne saison en 2023
- ⊙ Augmentation des tarifs contrats temporaires de haute saison (juillet et août) de 30%
- ⊙ Augmentation du tarif escale de 1 euro en juillet et août.

L'augmentation des tarifs est motivée par plusieurs facteurs :

- ⊙ Coût de l'inflation de plus de 6% en 2022
- ⊙ Besoin d'un saisonnier supplémentaire entre Port Navalo et Kerners pour le service de rade 7/7 jours
- ⊙ Investissements importants (projet Port Navalo demain et planification d'achats de mouillages innovants sur les herbiers de zostères obligatoire avant 2026)

Les membres du Conseil portuaire émettent un avis favorable sur les tarifs en soulignant l'intérêt de conserver un service de rade de qualité en juillet et août. Monsieur Mahé s'abstient.

Questions diverses

- ⊙ Henri LOUIS du Passeur des îles apprécie le projet « Port Navalo demain », il explique le souhait de la compagnie de s'orienter vers un bateau plus écologique et demande si une borne électrique est en projet sur le ponton à Port Navalo. Cela fait effectivement partie des projets pour la transition écologique du port.

- ⊙ Monsieur le Maire est interrogé sur l'autorisation du Préfet concernant l'implantation des hydroliennes au Monténo. Il rappelle que le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable mais que les services de l'État, le comité régional de la conchyliculture et le comité régional des pêches ont donné un accord avec réserves lors du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).
Pour l'instant le Préfet n'a pas encore tranché et pris de décret autorisant l'implantation des hydroliennes.

- ⊙ L'Association subaquatique ne comprend pas le lieu choisi pour l'expérimentation des hydroliennes.

- ⊙ Franck NOEL demande si les membres du conseil portuaire souhaitent voir organiser deux conseils portuaires par an, la réponse est non sachant qu'un point budget et questions diverses est organisé au printemps lors des élections du CLUPPIP.

Mme JEHANNO, Présidente suppléante, clôture le conseil portuaire.